

EXTENSION DU PORT DE L'ATELIER

LA TREMBLADE



RÉUNION PUBLIQUE DU 11 MARS 2019

FOYER D'ANIMATION CULTURELLE

- POURQUOI UN PORT EN VILLE ?
- DESCRIPTION DU PROJET
- CONSÉQUENCES SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET L'ENVIRONNEMENT

MAITRISE D'OUVRAGE CARA DÉLÉGUÉE À LA SEMDAS
MAITRISE D'ŒUVRE ARTELIA



ORIGINE DU PROJET

Port mixte, le Chenal de l'Atelier constitue une authentique zone d'activité artisanale, touristique et portuaire.

La commune de La Tremblade, alors concessionnaire du Département, a développé un projet d'extension vers le centre-bourg : il s'agit de prolonger le chenal vers la ville par la création d'un bassin sur la place Faure Marchand.

CE PORT EN CENTRE-VILLE A POUR AMBITION :

- De libérer des espaces sur le chenal de l'Atelier.
- De créer un bassin d'accueil d'environ 115 places.
- De faire entrer le port dans la ville et ainsi créer une dynamique économique.
- De créer des équipements et des installations dédiés aux usagers du port.



Ce projet est cofinancé par la CARA et le département de la Charente Maritime à part égale. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 11,5 millions d'euros.

Les premiers travaux commenceront à partir du dernier trimestre 2019 pour une mise en service à partir de 2022. Le lagunage et le dévoiement des réseaux étant déjà réalisés depuis 2009.

La CARA cédera à la fin du chantier la gestion de cet équipement au Syndicat mixte des ports de la Seudre chargé d'en assurer le fonctionnement quotidien.

DESCRIPTION DU PROJET

- Création :

- ① d'un bassin et reprofilage d'une partie du chenal avec une porte/seuil lui permettant de rester en eau à la cote « aléa long terme (Xynthia+60cm) ».
- ② d'une capitainerie siège du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre qui occupera l'ancienne gare.
- ③ d'une cale de mise à l'eau.

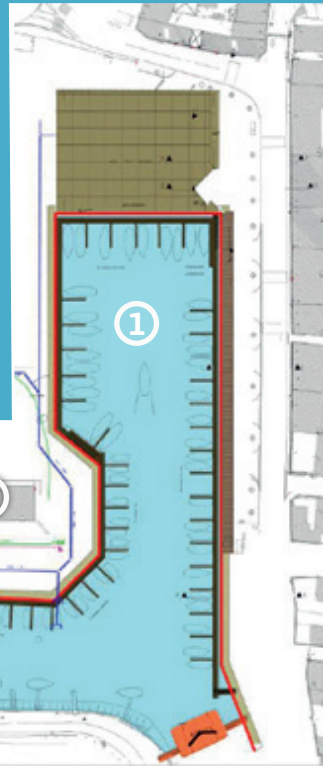


Photo d'archive

Le port en ville m'est toujours apparu comme une évidence, un prolongement naturel du chenal de l'atelier jusqu'au cœur urbain et commercial de La Tremblade, un moyen de rapprocher l'eau et la ville et d'augmenter ainsi son attractivité pour les habitants et les visiteurs.

À l'issue d'une longue procédure (concertation, étude d'impact, enquête publique...), l'arrêté préfectoral de 2008 a fixé le démarrage officiel du programme, suivi des premiers travaux de dévoiement des réseaux et de réalisation de la station de lagunage.

Dans le même temps, la municipalité a mis en œuvre une politique d'acquisitions foncières périphériques au futur bassin, dans la perspective de libérer de nouveaux espaces pour le logement et le stationnement.

Un port en ville, c'est aussi un outil économique à fort potentiel, dont les retombées dynamiseront les commerces du centre-ville, grâce à une attractivité touristique accrue.

Ce sont de vrais services et équipements portuaires pour tous les usagers et une amélioration certaine de la qualité des eaux pour la profession ostréicole. C'est un vecteur indiscutable de la valorisation de l'immobilier local.

Nous sommes désormais entrés en phase de réalisation, grâce à la création du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, porté à parité par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et le Département de la Charente-Maritime. J'ai souhaité, en partenariat étroit avec la commune, associer la population à toutes les phases de la construction du port, en vous proposant chaque trimestre une réunion publique d'information, ainsi qu'un site dédié et – à venir – une exposition évolutive. N'hésitez pas à venir y poser vos questions, à y apporter vos contributions et à devenir à nos côtés les ambassadeurs de votre ville et de votre territoire.

Jean-Pierre Tallieu
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

